

**Le pays normand. Paysages et peuplement
(IX^e- XIII^e siècles)**

***The Norman region. Landscapes and Population
(9th-13th centuries)***

Mathieu ARNOUX

Université Paris-7, Denis Diderot/EHESS

Arnoux@cct.jussieu.fr

et

Christophe MANEUVRIER

CRAHM-UMR 6577,

Université de Caen Basse-Normandie

ch.maneuvrier@wanadoo.fr

Résumé :

La dévastation et le dépeuplement des campagnes normandes au moment où Rollon s'installe à Rouen relève vraisemblablement d'un mythe historiographique créé par Dudon de Saint-Quentin pour servir l'histoire de la jeune dynastie normande. Tout, au contraire, laisse croire que les structures rurales n'ont pas été profondément transformées par les changements politiques des IX^e et X^e siècles. La présence de fortes densités de population, le maintien du réseau urbain plaident par exemple en faveur d'une certaine continuité du peuplement ce qui n'interdit pas l'existence de fortes nuances régionales. C'est aussi à cette continuité du peuplement que l'on doit d'étranges survivances en matière d'administration et de fiscalité publique héritées de la période carolingienne, le groupe des *homines liberi* ayant réussi à se défendre contre la progressive édification des institutions féodales comme l'indique l'épisode fameux de la grande révolte de 996.

Mots-clés : Campagnes, structures agraires, agriculture, élevage, paysage, sociétés rurales, peuplement, réseau urbain, villes.

Abstract :

*The devastation and depopulation of the Norman countryside taking place when Rollo settled in Rouen probably originate from a historiographic myth created by Dudo of Saint-Quentin to serve the history of the recent Norman dynasty. Everything, on the contrary, leads us to believe that rural structures were by no means deeply altered by the political changes of the 9th and 10th centuries. The presence of strong densities of population and the conservation of the urban network testify for example to a certain continuity of population, which does not rule out strong regional variations. It is also to this continuous population that one owes strange survivals in terms of administration and public tax system inherited from the Carolingian period, the *homines liberi* group having succeeded in defending itself against the gradual establishment of feudal institutions, as indicated by the famous episode of the great revolt of 996.*

Keywords : Campaigns, agrarian structures, agriculture, breeding, rural societies, population, urban network, towns.

Le millénaire de l'arrivée à Fécamp de Guillaume de Volpiano coïncide, en matière d'histoire rurale, avec le 150^e anniversaire de la parution des *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age*, de Léopold Delisle, ouvrage à l'origine de la tradition d'histoire rurale normande. Malgré l'ampleur du travail accompli par Delisle et ses successeurs, de nombreuses zones d'ombres subsistent, dont plusieurs ont été signalées par Lucien Musset dans un article de 1992¹. Elles portent en particulier sur les formes de l'habitat rural – en premier lieu sur celles de l'habitat dispersé –, sur les activités des campagnes (principalement agricoles) ainsi que sur les formes des paysages ruraux.

La documentation disponible pour étudier ces phénomènes est abondante mais d'usage difficile. Pour les IX^e et X^e siècles, les sources diplomatiques sont quasiment inexistantes et l'on doit recourir à des sources narratives, dont l'intérêt pour l'historien des campagnes n'a été que récemment perçu. Pour la période suivante, en particulier, à partir du milieu du XI^e siècle, les chartes apportent beaucoup d'informations sur des domaines auparavant plongés dans l'obscurité, en particulier sur les statuts sociaux. Elles deviennent extrêmement abondantes à partir des années 1170/1180, où c'est la prise en compte de la masse des informations qui fait difficulté. Les données archéologiques, qui posent quant à elles des problèmes spécifiques de datation, se plient malaisément à une telle périodisation ; elles sont pourtant nécessaires pour donner un sens concret aux sources écrites, dont l'aspect descriptif est quasiment inexistant. Si l'on veut aborder l'histoire des campagnes dans une perspective large, une chronologie ouverte est donc nécessaire qui permette d'identifier les moments de rupture, d'autant que le rattachement de la Normandie à la couronne, en 1204, fréquemment choisi comme terme chronologique par de nombreuses études sur la Normandie médiévale, a certainement gêné la compréhension des phénomènes économiques et culturels de long terme. Sans prétendre apporter une solution à l'ensemble des questions qui se posent, on tentera dans les pages qui suivent de replacer la population des campagnes normandes dans son paysage et dans ses structures.

1. Du mythe à l'histoire : Rollon et la Neustrie désertée

L'histoire du duché de Normandie s'organise autour d'un récit initial, les *Gesta Normannorum*, composé par le chanoine Dudon de Saint-Quentin à la demande des ducs Richard I^{er} et Richard II à partir de 990, sans doute dans les dernières années du millénaire. L'abondante tradition manuscrite de l'ouvrage ne laisse guère de doute sur l'accueil favorable qu'il reçut à la cour ducale². Sa structure narrative se signale par sa simplicité et sa clarté : c'est l'un des premiers exemples de littérature généalogique

1. MUSSET, 1992.

2. DUDON DE SAINT-QUENTIN, *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, II, 31-32, éd. Jules LAIR, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (ci-après MSAN)*, t. 23, Caen, 1865 ; G. Huisman a recensé au moins quinze manuscrits conservés de l'œuvre : HUISMAN, 1984, p. 123.

et, à travers la succession des personnages, Dudon y affirme la continuité lignagère qui fonde la puissance du duché de Normandie. La succession des personnages qui donnent leurs noms aux diverses périodes du récit, fonde aussi une interprétation de l'ensemble de l'événement. Selon les mots de Georges Duby, il s'agit de décrire « les étapes successives d'une entreprise de civilisation »³, du sauvage Hastings, instrument terrifiant du courroux divin, jusqu'à l'excellent Richard II, protecteur de Dudon, parangon des vertus humaines. Les échos bibliques sont évidemment nombreux dans l'ouvrage, plus attentif, comme on le lui reproche trop souvent, à dire le sens des faits qu'à établir leur réalité⁴. C'est dans le cas de Rollon que ces effets sont les plus visibles : son cheminement vers Rouen et vers le baptême est jalonné de songes soumis à l'interprétation de captifs chrétiens, qui l'orientent ainsi, de bataille en bataille, vers la paix et la conversion⁵. Lorsque lui est enfin concédée la terre qu'il devra gouverner, c'est à une véritable création qu'il s'emploie, nouvel Adam doté d'un mandat divin. Pour recréer l'Eglise du duché, au cours d'une semaine de générosité bienfaisante, il comble de richesses sept établissements religieux⁶.

Le cadre de cette œuvre démiurgique est donc bien évidemment un désert, lieu de tous les commencements possibles. La solitude est un lieu commun constant de l'historiographie normande. Dudon l'utilise à plusieurs reprises : lors de la négociation préparatoire à l'accord de Saint-Clair-sur-Epte, les envoyés de Rollon se plaignent ainsi que la terre qui leur est proposée est *inculta uomere, pecudum et pecorum grege omnino priuata hominumque presentia frustrata*⁷. Plus tard, lorsque Rollon enfin baptisé commence à gouverner le lieu soumis à son pouvoir, c'est une colonie de peuplement qu'il crée : *illam terram suis fidelibus funiculo diuisit, uniuersamque diu desertam reedificauit atque de suis militibus aduenisque gentibus refertam restruxit*⁸. Le thème de la terre désertée se retrouve dans d'autres textes normands du XI^e siècle : les *Miracles de saint Vulfran*, rédigés à Saint-Wandrille vers 1054, évoquant les ravages des Vikings, décrivent la région comme *in desertum atque solitudinem tandem reducta*⁹. La chronique de l'évêché de Coutances, rédigée au début du XII^e siècle reprend le même stéréotype¹⁰. Un autre texte hagiographique, la *Translation des reliques*

3. DUBY, 1978, p. 109.

4. On ne dira jamais assez de mal de l'ouvrage d'Henri PRENTOUT, *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son histoire des premiers ducs normands*, Paris, Picard, 1916, 490 p., exemple achevé de passion hypercritique aggravée par une incompréhension totale de son sujet.

5. DUDON DE SAINT-QUENTIN, éd. Jules LAIR, p. 144-147.

6. DUDON DE SAINT-QUENTIN, éd. Jules LAIR, p. 171 : *Itaque Robertus, primo die baptisterii, Deo et Sancte Marie Rotomagensis ecclesie terram premaximam canonicis in perpetuum possidendam, secundo die, Sancte Marie Baiocensis ecclesie, tertio die Sancte Marie Ebroucensis ecclesie, quarto Archangeli Michaelis ecclesie, uicibus inundatione procellarum maris circumsepte, secundum cursum incrementati septenarii numeri dispositione, quinto Sancti Petri Sanctique Audoeni ecclesie, sexto Sancti Petri Sanctique Aichadri Gemeticensis ecclesie, septimo renneval, cum omnibus appendiciis Sancto Dionysio dedit.*

7. *Id.* p. 168.

8. *Id.* p. 171.

9. *Inuentio et miracula sancti Vulfranni*, éd. Jean LAPORTE, *Mélanges de la société d'histoire de la Normandie*, 14, Rouen, 1938, p. 9-83, à la p. 26 ; sur ce texte, cf. VAN HOUTS, 1990.

10. *Gallia christiana*, t. XI, *Instrumenta*, col. 217-224.

de saint Sever, se montre plus détaillé : après avoir conté la fuite des habitants du diocèse de Coutances devant les massacres commis par les Normands, il déplore que cette terre de délices, autrefois peuplée, soit désormais abandonnée aux bêtes et aux oiseaux¹¹. Le cliché est essentiel, on s'en doute, pour établir la légitimité de l'action des ducs. Cette terre dévastée, retournée à l'état de nature, est la page blanche sur laquelle pourra s'écrire l'épopée de Rollon et de ses descendants. L'absence de tout témoin d'un état antérieur de la société est une garantie de la nouveauté absolue du régime établi par les Normands. L'argument tient donc une place importante dans le récit officiel des origines du duché. Il est pourtant totalement démenti par les faits, archéologiques, religieux ou institutionnels, qui excluent formellement que la Normandie ait pu connaître au X^e siècle une phase de désertion étendue et prolongée.

Il n'y a désormais guère de doute sur l'effet limité des invasions normandes sur les structures matérielles de la société. Le peuplement n'en paraît guère affecté : dédicaces de paroisses inchangées, même dans les régions de forte colonisation scandinave, rareté des désertions, malgré l'abondance des bouleversements dans la toponymie, stabilité dans les divisions du territoire de part et d'autre de la conquête, rien ne paraît avoir véritablement changé dans le paysage¹². Indice plus important, mis en lumière par Annie Renoux pour le site clé de Fécamp, la culture matérielle semble indifférente à l'établissement des conquérants : mêmes types de céramiques, mêmes objets, mêmes ateliers, mêmes courants commerciaux, l'économie paraît peu atteinte, même dans le Pays de Caux dont la toponymie est si profondément marquée par l'influence scandinave¹³. L'étude de la circulation monétaire aboutit à une conclusion similaire : une monnaie de tradition carolingienne a continué à être émise par l'atelier rouennais durant la même période, et à circuler tant en Normandie que dans les régions voisines¹⁴. Tout milite donc à opposer à la version officielle, catastrophiste, un récit plus nuancé.

2. Une population dense, mais inégalement répartie

Une fois donné ce démenti aux sources narratives, l'importance et l'évolution du peuplement de la Normandie demeurent difficiles à appréhender. Une démarche régressive, à partir des plus anciennes sources démographiques disponibles, permet de poser le problème. Les études conduites en ce domaine montrent toutes que la Normandie est, aux XIII^e et XIV^e siècles, l'une des provinces les plus peuplées du

11. *Sancti Seueri ep. Abrincensis Translatio Rotomagum anno 1089*, BHL 7669, éd. Emile Auber PIGEON, *Vies des saints du diocèse de Coutances et Avranches*, t. 2, Avranches, 1898, p. 56-64, à la p. 56 : *Quo terrore perterriti, sua omnia secum deferentes, fugam numquam redituri arripuerunt, adeo ut loca prius delectabilia suisque populus plena, feris tantum et aibus relinquerentur habitanda.*

12. MUSSET, 1989.

13. RENOUX, 1991, p. 199-203.

14. DUMAS et PILET-LEMIÈRE, 1989.

royaume puisqu'en 1328, la densité y est légèrement supérieure à 12 feux par km². En 1221, on y comptait déjà 307 689 foyers fiscaux soit une densité de 10,77 feux par km². Même si la croissance entre ces deux dates reste élevée – entre 11 et 12 % –, ces chiffres suggèrent que la mise en place du peuplement est plus ancienne. Les données statistiques pour les époques antérieures sont cependant beaucoup plus rares et plus difficiles à utiliser. Lucien Musset estime à 136 000 le nombre de feux assujettis au fouage en 1184, ce qui correspondrait à un total de 160 000 à 180 000 feux réels pour une densité moyenne de 5 et 6 feux par km². Il faudrait alors envisager un doublement de la population entre 1184 et 1221 ce qui, de son aveu même, paraît exagéré. Mieux vaut considérer que les rôles de fouage de 1184 n'enregistrent pas la totalité de la population normande¹⁵.

Les travaux menés par Henri Dubois à partir du compte de la « débite » pour le diocèse de Bayeux nous livrent une image très précise de la répartition de la population du diocèse de Bayeux à une époque qu'il est malheureusement difficile de préciser puisqu'il peut s'agir du début du XIII^e ou de la fin XI^e siècle¹⁶. Quelle que soit la période retenue, le document montre combien cette densité pouvait varier d'une région à l'autre du diocèse. Au début du XIII^e siècle, la moyenne kilométrique se situerait alors aux alentours de 14 feux fiscaux dans les diocèses de Rouen (14 feux/km²) et de Coutances (13 feux/km²), soit moins que dans le Pays de Caux (15 à 19 feux/km²) et dans le diocèse de Bayeux (17 feux/km² en moyenne, avec des pointes à plus de 25 feux/km² sur le littoral du Bessin) mais nettement plus que dans le Bocage virois où les densités kilométriques seraient souvent inférieures à 10 feux par km²¹⁷. Il reste à savoir si ces disparités correspondent ou non à des formes différentes de l'exploitation du sol et donc à des paysages et des systèmes agraires également différents.

Une autre approche de la population normande consiste à tenter de restituer une carte du réseau des bourgs et des villes. La difficulté majeure de ce type d'entreprise vient d'une part de la difficulté qu'il y a à hiérarchiser les agglomérations urbaines autrement que par leur statut juridique. Il n'est pourtant plus possible de s'en tenir à la distinction traditionnelle qui est faite entre les cités épiscopales, qualifiées – de plus en plus rarement – de *civitas*, et les bourgs, certains ayant acquis depuis longtemps un véritable statut urbain comme à Caen¹⁸. De plus, on sait maintenant que la création d'un *burgus* – souvent réalisée à partir d'une agglomération préexistante – a pour principal objectif de servir au regroupement et au développement des activités marchandes, artisanales voire « industrielles » (sidérurgiques, textiles), regroupées dans des bourgs. Plusieurs travaux récents l'ont montré, l'opposition classique entre bourgs ruraux et bourgs castraux empêche de saisir la réalité économique et sociale de ces agglomérations. Ce qui importe, en définitive, c'est d'arriver à estimer

15. MUSSET, 1989.

16. DUBOIS, 1988 et 1994.

17. DUBOIS, 1994.

18. Sur Caen : JEAN-MARIE, 1999 et 2000.

l'importance des fonctions urbaines de chaque agglomération ainsi que la nature des relations qu'elle entretient avec les villages voisins et avec les autres centres urbains¹⁹.

On doit d'abord se souvenir de la forte densité de ces bourgs, systématiquement dotés d'un marché et d'un lieu de foire : dans le Pays d'Auge, un dépouillement systématique a permis de recenser 38 *burgi*, soit un pour 5 à 6 communes actuelles²⁰. La restitution de ce réseau se heurte malheureusement au fait que les sources normandes ne permettent jamais de hiérarchiser ces centres urbains en fonction de critères démographiques, économiques et politiques. Beaucoup de ces agglomérations, qualifiées généralement de « bourgs ruraux », sont en réalité de petits centres spécialisés dans les activités de transformation et d'échanges, dotés de fonctions de commandement. S'il est impossible de contester aux plus puissantes d'entre elles leur caractère urbain, il faut aussi considérer que beaucoup d'autres, au rayonnement plus limité, font figure de petits centres urbains ou « proto-urbains ». C'est du moins ce que révèle l'œuvre d'un célèbre géographe arabe bien renseigné sur la Normandie de son époque.

3. Le réseau urbain de la Normandie du XII^e siècle d'après Idrîsî

Né à Ceuta vers 1100, Abu Abdullah Ibn Idrîsî est l'auteur d'un très célèbre ouvrage de géographie destiné à accompagner un grand planisphère d'argent offert à Roger II de Sicile (1097-1154)²¹, habituellement connu sous le nom de *Kitâb Rujâr* (« Le Livre de Roger ») ou de *L'agrément de celui qui désire traverser les pays*²². Il est possible qu'Idrîsî ait lui-même beaucoup voyagé, non seulement en Orient mais aussi en Espagne, en Afrique du Nord, en France et en Angleterre. La partie normande de sa géographie mérite que l'on s'y attarde, car l'auteur écrit pour un public constitué en partie de Normands fort bien au fait des lieux qu'il dépeint. Ceci explique pourquoi Idrîsî situe, à deux reprises, Pontoise en Normandie et Sées en Touraine²³. Loin d'être des erreurs grossières dues à l'ignorance de ses informateurs, ces affirmations s'expliquent parfaitement si on prend soin de se replacer dans le contexte géopolitique du début du règne de Henri Ier Beauclerc. À cette époque, en effet, la ville et l'évêché de Sées sont entre les mains de Robert II de Bellême, ce qui les place davantage dans la zone d'influence royale que dans celle de la famille ducale, et l'on se souvient que l'évêque Serlon d'Orgères (1091-1123), trop favorable au duc, fut contraint de quitter sa cité, tout comme l'abbé de Saint-Martin de Sées²⁴. Quant à la ville de

19. ARNOUX, 1999 ; BOIS, 2000, p. 21-25.

20. MANEUVRIER, 2000.

21. MIQUEL, 1983 et 1994.

22. IDRÎSÎ, *La première géographie de l'Occident*, Présentation, notes, index et bibliographie par Henri BRESCH et Annliese NEF. Traduction du chevalier Jaubert, revue par Annliese NEF, GF Flammarion, Paris, 1999, 511 p.

23. IDRÎSÎ, 1999, p. 425.

24. ORDERIC VITAL, éd. Marjorie CHIBNALL, vol. VI, 1978, p. 46-48.

Pontoise, dont Idrîsî affirme qu'elle est située à « la fin de la Normandie », on sait qu'elle se trouve alors dans le diocèse de Rouen et que Guillaume le Roux a revendiqué sur elle – comme sur l'ensemble du Vexin « français » – l'extension de son autorité politique. Certains détails donnés par Idrîsî montrent même que ce grand géographe arabe disposait sur la Normandie d'une documentation très précise. Il donne ainsi des détails surprenants sur la ville de Dieppe où il signale d'importantes constructions navales, sur celle de Caen « placée sur une rivière navigable » ainsi que sur le Mont-Saint-Michel « où il existe une église très fréquentée et très riche » qui est, écrit-il, « entourée de vignobles et de vergers ». Cette précision pourrait surprendre si l'on ne connaissait par ailleurs l'importance des nombreux vignobles de l'Avranchin étudiés naguère par Léopold Delisle²⁵. La description de la Normandie faite par Idrîsî, même si elle doit être maniée avec précaution, ne peut donc pas être considérée comme une description fantaisiste.

Parmi les quinze agglomérations énumérées par Idrîsî, sept sont des cités épiscopales. Toutes sont partagées en deux catégories, celles des « villes principales » et des « villes secondaires ». Parmi les premières, au nombre de huit, figurent les agglomérations de Bayeux, Evreux, Pontoise, Rouen, Dieppe, Caen, Coutances et Sées. Cette dernière est au passage qualifiée de « grande ville qui fait partie de la France dont elle est une des villes les plus importantes, prospère, entourée d'un territoire fertile, luxuriant, très productif, bénéficiant de toutes sortes de bienfaits et couverts de vergers, de cultures et de vignobles contigus ».

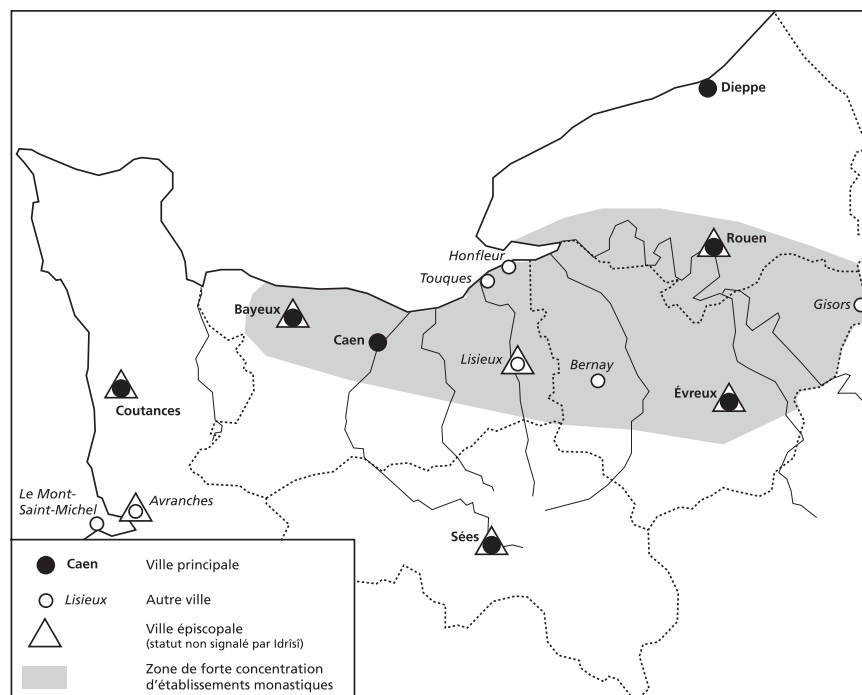
Les sept villes « secondaires » sont celles du Mont-Saint-Michel, « ville célèbre, moyenne, qui a tous les attributs d'une ville [...] entourée de vignobles et de vergers et où il existe une église très fréquentée et très riche », de Lisieux « située en bord de mer, près de l'embouchure du fleuve de Rouen », d'Avranches, de Honfleur, « sur la côte », de Touques – elle aussi « sur la côte » –, de Bernay qualifiée de « petite ville »²⁶ et de Gisors, « jolie petite ville », située « en France » par Idrîsî²⁷. Plusieurs villes importantes de Normandie ne figurent pas dans cette énumération, en particulier celles d'Alençon et d'Argentan – dont le développement semble surtout dater du XII^e siècle – de Pont-Audemer, Cherbourg, Falaise, Valognes, Saint-Lô et Fécamp. On ne saurait dire s'il s'agit ici d'oublis de la part d'Idrîsî ou bien si ces agglomérations ont encore un niveau de développement inférieur aux précédentes.

La carte des centres urbains signalés par Idrîsî (carte 1), révèle une plus grande densité de villes au sein d'un espace central regroupant le Bessin, la plaine de Caen, les plaines de l'Eure ainsi que l'axe de la Seine, depuis Gisors jusqu'à Honfleur. Le Cotentin, l'Avranchin, le Pays de Caux, ainsi que la plus grande partie de l'actuel département de l'Orne font en revanche figure de régions périphériques au sein desquelles les centres urbains apparaissent nettement plus espacés. On ne peut qu'être frappé par les similitudes qui existent entre cette carte et celle établie par Véronique Gazeau à

25. DELISLE, 1851, p. 442-449.

26. On ne sait pourquoi Idrîsî place Bernay « en France ». IDRÎSÎ, 1999, p. 423 et 426.

27. IDRÎSÎ, 1999, p. 427.



Carte 1 : Les villes de Normandie dans le Kitâb Rujâr d'Idrîsî (XII^e s.)

propos des monastères bénédictins normands des XI^e et XII^e siècles qui montre une plus forte densité de fondations monastiques en Normandie « centrale ». On remarque également que les plus anciennes fondations d'établissements de chanoines réguliers, celles effectuées avant 1150, sont plus nombreuses dans le Bessin, les plaines de Caen et de Falaise, sur la frange orientale du massif armoricain ainsi que dans la vallée de la Seine alors que les créations de la seconde moitié du XII^e siècle, souvent de moindre ampleur, ont principalement pour cadre les zones périphériques²⁸. On sait aujourd'hui qu'il ne faut plus trop faire confiance aux innombrables récits de fondations faites dans des lieux désertiques et inhospitaliers, comme le montre l'histoire singulièrement mouvementée de l'installation de moines cisterciens au Val-Richer, vers 1146²⁹.

4. La diversité des formes de l'habitat rural

Cette inégale dispersion du peuplement s'accompagne certainement d'une grande diversité des systèmes agraires, des paysages et des formes de l'habitat. Idrîsî

28. Cartes publiées dans ARNOUX, 2000.

29. Dép. Calvados, cant. Cambremer, com. Saint-Ouen-le-Pin. ARNOUX et MANEUVRIER, 2000.

signale, par exemple, que les environs de Bayeux constituent un « territoire fertile et prospère » et que « la Normandie comprend en outre de nombreux villages et beaucoup de cultures contiguës ». Malheureusement, le laconisme des sources écrites ne permet guère de saisir la réalité du peuplement avant les dernières années du XII^e siècle. Seules la multiplication des actes et la généralisation du recours à l'écrit dans des couches de la société qui y étaient jusque là peu sensibles permettent d'entrevoir la diversité des formes de peuplement pour le XIII^e siècle. Notons toutefois que cet extraordinaire gonflement du stock documentaire, qui s'accompagne de l'apparition de nouvelles formes de validation et d'authentification (actes passés « *coram parochia* »³⁰ ; diffusion du sceau jusque dans la société rurale non aristocratique, etc.), n'explique peut-être pas à lui seul le besoin nouveau de décrire les propriétés avec plus de détails. D'autres facteurs ont pu encourager cette évolution : on pense en particulier à une amplification rapide du marché foncier, au développement de l'économie monétaire, à l'essor du crédit, mais aussi à une modification de la notion même de propriété. Loin de pouvoir encore brosser un « tableau » général pour l'ensemble de la Normandie, on se limitera dans les lignes qui vont suivre à comparer deux sous-ensembles régionaux bien individualisés, le Pays d'Auge et la plaine de Caen.

Dans le Pays d'Auge : un habitat dispersé ancien

Les formes de l'habitat dispersé ont encore été peu étudiées en Normandie, puisque seul Lucien Musset a consacré quelques courtes notes à ce sujet³¹. De ce fait, on continue généralement à considérer que la mise en place de ces habitats « interstitiels », installés sur les marges du finage villageois, s'est effectuée de manière progressive, principalement au cours des XII^e et XIII^e siècles. Dans le Pays d'Auge, la dispersion du peuplement semble être toutefois en partie héritée d'un état plus ancien. Les prospections de surface menées depuis plus de dix ans par une poignée de bénévoles passionnés ont progressivement révélé l'existence dans cette région d'un important potentiel archéologique : alors même qu'une majeure partie de la surface agricole utile constamment en herbe n'est pas prospectable, plus d'une commune sur trois a livré des vestiges d'un ou plusieurs sites à *tegulae*³². Beaucoup de ces sites, aujourd'hui en plein champ, ont été désertés à une époque impossible à préciser mais qu'il faut rechercher dans la basse Antiquité ou le haut Moyen Age. Il faut cependant souligner le fait que l'on a découvert dans un grand nombre de centres villageois les indices d'une occupation antique ou alto-médiévale même si les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles ont été menées ces observations rendent illusoire tout comptage statistique. Parallèlement à cela, un inventaire microtoponymique mené à partir des sources anciennes et du cadastre napoléonien a permis de repérer 226 toponymes

30. ARNOUX, 1996.

31. MUSSET, 1955.

32. MANEUVRIER, 2000.

en *villa* dispersés dans 140 paroisses, soit dans plus de 53 % des anciennes paroisses de l'actuel arrondissement de Lisieux. Dans plus de la moitié des cas, ces noms de lieux ne désignent pas une paroisse mais un centre d'habitat secondaire, parfois une terre noble ou un petit fief. La grande dispersion de l'habitat, facilement observable à partir de la fin du XII^e siècle à travers une multitude de tenures qualifiées de *mesnagium*, *manerium*, *herbergamentum*, *mesnillum* ou simplement de *tenementum*, parfois localisées dans un « hamel » ou *hamellum*, pourrait bien être en partie héritée du haut Moyen Âge, d'autant que les « centres » villageois paraissent souvent se limiter à quelques mesures plus ou moins groupées autour de l'église, des champs et des jardins jouxtant parfois le cimetière. Le récit de la translation de saint Regnobert rapporte ainsi la fondation, vers 848/849, d'une église dédiée au saint Sauveur destinée à accueillir les reliques de saint Regnobert et de saint Zénon dans un lieu appelé *Suiacum*, que l'on peut identifier à l'église Saint-Sauveur de Manerbe ou de « Suilly »³³. La cartographie des localités d'origine des individus qui fréquentent alors ce sanctuaire – du moins ceux qui obtinrent une guérison miraculeuse – met en lumière l'existence dans ce secteur d'un habitat dispersé dont la quasi totalité des unités sont alors qualifiées de *villae* et dont on retrouve les noms presque inchangés sur les cadastres du début du XIX^e siècle³⁴. Même si cet éclairage est trop isolé pour permettre une extrapolation, la question d'une continuité de l'habitat dispersé entre l'époque carolingienne et le Moyen Âge central mérite, dans le cas du Pays d'Auge, d'être posée.

Ces travaux montrent par ailleurs que le Pays d'Auge n'est pas resté, comme on l'a longtemps cru, un vaste espace boisé peu peuplé et mal maîtrisé. La forte densité des fortifications de terre mise en évidence par Marc Daliphard³⁵ ne doit pas forcément être liée à la volonté de l'aristocratie locale de s'approprier et de mettre en valeur un espace resté sauvage. Bien au contraire, on doit se demander si la multiplication de ces ouvrages de terre ne correspond pas à une volonté de mieux encadrer des populations dispersées dotées souvent d'une large indépendance économique, peu enclines à accepter sans sourciller les exigences de leurs maîtres. Ainsi pourrait-on s'expliquer la très forte densité, dans cet espace, de résidences fossoyées, faiblement défendues par un fossé en eau dont beaucoup ne correspondent qu'à de simples centres de vavassories ou à de minuscules démembrements de fiefs de haubert. Faute de fouilles, la datation de ces ouvrages, que l'on situe généralement vers l'extrême fin du XII^e et surtout le XIII^e siècle, reste mal calée et il n'est pas impossible que nombre d'entre eux soient plus anciens.

Une région de forte concentration de l'habitat : la plaine de Caen

Dans la plaine de Caen, l'habitat prend généralement une forme groupée même lorsque les habitations ne sont pas rassemblées au sein d'un centre unique. Bien au contraire, l'habitat y est souvent éclaté en deux ou trois pôles, souvent dotés chacun

33. Dép. Calvados, cant. Blangy-le-Château. Sur ce dossier voir ARNOUX et MANEUVRIER, 2000.

34. Voir la carte publiée par ARNOUX et MANEUVRIER, 2000, p. 100.

35. DALIPHARD, 1981 et 1983.

d'un lieu de culte. Ainsi, le finage de Rots³⁶ semble avoir été très tôt partagé entre deux villages, l'un situé autour de l'église Saint-Ouen qui relevait de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen en vertu d'une donation de Richard II connue par un diplôme original daté de 1017-1024 qui reprend peut-être un acte perdu de Richard I^{er} daté de 989³⁷. La *villa* de Rots – exception faite de l'église – fut ensuite cédée par Guillaume le Conquérant à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, entre 1063 et 1077³⁸. Cet établissement possédait donc un autre village au « Bourgel » autour d'une église dédiée à saint Germain et près de laquelle on découvrit plusieurs sarcophages en pierre que l'on peut certainement attribuer au haut Moyen Âge. Enfin, un troisième habitat, plus marginal, devait exister autour d'une léproserie signalée pour la première fois en 1291³⁹.

Cette situation est également celle que l'on observe à Vieux-Fumé⁴⁰. Ici encore un important dossier de sources – la *villa* de Vieux-Fumé fut cédée à la fin du X^e siècle à l'abbaye de Jumièges et les moines y firent plusieurs autres acquisitions avant la mort de Richard I^{er}⁴¹ – révèle l'existence, à l'intérieur du finage, de trois centres d'habitats. Le premier, situé autour de l'église paroissiale, a été en partie fouillé en 1999, livrant une série d'habitations et de dépendances agricoles des XI^e-XIV^e siècles regroupées autour d'un vaste édifice servant probablement de grange⁴². Un autre habitat est localisé au « Mesnil » – attesté vers 1172/1178 dans un acte de Henri II Plantagenêt⁴³ – près duquel on signale encore au XVI^e siècle une chapelle Notre-Dame dont dépendaient des dîmes stockées dans une grange dimière⁴⁴. Peut-être s'agit-il de la terre de cet alleutier acquise par l'abbaye à l'époque de Richard II « avec toutes les coutumes comtales sur les terres du lieu »⁴⁵ et qui fut confirmée par Guillaume le Conquérant, vers 1080⁴⁶. Le troisième habitat, installé au nord du finage, correspond ici encore à une léproserie mentionnée tardivement, en 1315⁴⁷.

Plus intéressant encore, le hasard documentaire fait que les centres paroissiaux voisins de celui de Vieux-Fumé sont presque tous attestés avant le milieu du XI^e siècle.

36. Dép. Calvados, cant. Tilly-sur-Seulles.

37. FAUROUX, 1961, n° 44 et n° 11, p. 22. Sur cette donation, voir en dernier lieu BAUDUIN, 2000.

38. MUSSET, 1967, p. 14 et n° 4, p. 59-65.

39. DUBOIS, 2001, p. 70.

40. Dép. Calvados, cant. Bretteville-sur-Laize.

41. En août 1025, Richard II confirme à Jumièges les donations faites par son père Richard I^{er} ou avec son consentement : « *Dederunt etiam Euvrardus, Albuinus et Theothmarus Oisiacum villam et Vadum Fulmerii, eam videlicet partem quam habebant in utrisque in pratis et silvis, aquis, molendinis et piscariis; et Hugonis partem emerunt ipsi monachi. Dedit quoque predictus Albuinus, in villa que dicitur Condeth terram arabilem quantum sufficit ad unam carrucam* ». FAUROUX, 1961, n° 36, p. 139.

42. HINCKER, MANEUVRIER et SAN JUAN, 2002.

43. « *Oysiacum et Vadum Fulmerii cum ecclesiis illarum et aliis appendiciis, et mesnillum quod est juxta villas illas; apud Conde unam carrucatum terre* ». VERNIER, 1916, tome II, p. 20.

44. Arch. dép. Calvados, H 6272 et H 6279.

45. *In Vado Fulmerii unum alodarium et omnes consuetudines quas ex jure comitatus in omnibus terris loci ipsius tenebam*. FAUROUX, 1961, n° 36, p. 140.

46. BATES, 1998, p. 535-547.

47. Arch. dép. Calvados, H 6277; cadastre 1822, parcelles A 128-131; B 3 « La maladrerie ».

La *villa* d'Ouezy⁴⁸ fut ainsi cédée à Jumièges avec celle de Vieux-Fumé à la fin du X^e siècle, celle de Condé⁴⁹ est signalée avant 1025⁵⁰, celle de Quatre-Puits vers 1080⁵¹ tandis qu'une ancienne notice, autrefois insérée dans un cartulaire perdu de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, rappelle les prophéties faites vers 1010/1015 par une femme originaire « *de villa quae Vallis vocatur* », localité qui ne peut être que celle de Vaux, aujourd'hui rattachée à Magny-la-Campagne⁵². Il est donc clair que dans ce secteur particulièrement riche de la plaine de Caen, la géographie villageoise est solidement établie depuis au moins le premier tiers du XI^e siècle. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il s'agit souvent de paroisses minuscules, souvent contraintes à fusionner pour pouvoir survivre au début du XIX^e siècle : c'est ainsi que Vaux-la-Campagne fut rattaché à Magny-la-Campagne⁵³, que Quatre-Puits fut absorbé par Vieux-Fumé tandis que Condé-sur-Laizon et Ifs-sur-Laizon fusionnaient.

Le village de Mathieu⁵⁴, au nord de Caen, constitue un autre exemple explicite d'habitat groupé particulièrement bien documenté puisque l'on dispose sur ce village d'une trentaine d'actes des XII^e et XIII^e siècles émanant des abbayes de Barbery, d'Ardenne, de la Trinité de Caen et du chapitre de Bayeux. Tous ces actes montrent que l'habitat y était alors groupé en un pôle unique, situé approximativement au centre du terroir (*terrou*), autour de l'église dédiée à Notre-Dame, sans pour autant constituer un bloc compact. Comme à Vieux-Fumé, le village semble au contraire organisé autour de plusieurs noyaux, faiblement distants les uns des autres, dont l'un dispose de sa propre chapelle, signalée à travers le nom d'une rue en 1220. Les maisons, que l'on devine non jointives et séparées par des espaces non bâtis probablement à usage de jardin, s'égrainent le long de plusieurs chemins rayonnants qui portent le plus souvent le nom du village vers lequel ils se dirigent : chemin de Beuville, de Plumetot, de Périers, du Mesnil, d'Anisy⁵⁵, etc. L'opposition entre le village et l'espace agraire dépourvu d'habitat est clairement exprimée dans un acte de 1274 par lequel le seigneur du lieu donne à l'abbaye de Barbery des terres situées « *tam in villa quam in campis* »⁵⁶. Les parcelles y sont généralement bordées par un chemin et portent des agronymes qui évoquent un paysage d'openfield du type les « Longues

48. Dép. Calvados, cant. Cesny-aux-Vignes-Ouezy.

49. Dép. Calvados, cant. Bretteville-sur-Laize.

50. Acte de confirmation de Richard II daté d'août 1025 : *Dedit quoque predictus Albuinuis, in villa que dicitur Condeth terram arabilem quantum sufficit ad unam carrucam*. FAUROUX, 1961, n° 36, p. 139.

51. « *in villa que dicitur Quattuor Putei* ». MUSSET, 1967, n° 8, p. 87. Toutefois, ces terres ne restèrent pas longtemps entre les mains des moniales puisqu'une pancarte signale que peu après la mort du Conquérant, Robert d'Uz (sans doute Ifs-sur-Laizon) avait saisi les terres de Quatre-Puits et de Cesny. WALMSLEY, 1994, p. 125-128.

52. *Gallia christiana*, XI, col. 154.

53. Dép. Calvados, cant. Bretteville-sur-Laize.

54. Dép. Calvados, cant. Douvres.

55. Beuville, Plumetot, Périers (Périers-sur-le-Dan) : dép. Calvados, cant. Douvres. Anisy : dép. Calvados, cant. Creully. Le Mesnil : dép. Calvados, cant. Douvres, com. de Mathieu.

56. Copie du XVIII^e siècle d'une série d'actes des XII^e-XIV^e siècles conservée dans une collection particulière (photocopies chez les auteurs).

raies », la « Delle » (dès la fin du XII^e siècle), ou les « Courtes coutures ». Aucun bois n'est signalé au sein du « *terrou* ». Le seul véritable habitat situé à l'écart du village est constitué ici, comme à Vieux-Fumé, par un « mesnil » (*manerium de mesnil* en 1274) appelé *Estornemaisnil* à la fin du XII^e siècle. Il s'agit en fait d'un modeste fief noble tenu par une famille « de Mathieu », vassale de la puissante famille de Creully, et dont les plus anciens membres sont signalés vers le milieu du XI^e siècle⁵⁷.

Les exemples du Pays d'Auge et de la campagne de Caen suffisent à montrer la diversité des situations et l'existence, depuis le XIII^e siècle au moins, de véritables « pays » normands aux identités géographiques nettement affirmées. On peut en tout cas déjà constater que la problématique de l'habitat ne se réduit pas à un schéma simpliste qui ferait se succéder une phase de regroupement de la population aux XI^e et XII^e siècles – caractérisée entre autres par un développement des habitats en franchise, c'est-à-dire ici des bourgs – puis une phase de dispersion marquée principalement par une multiplication des habitats intercalaires.

5. Une mosaïque de paysages et de systèmes agraires

La diversité des formes de l'habitat va-t-elle de pair avec celle des paysages et des systèmes agraires ? Rares sont les chroniqueurs qui évoquent cette diversité, et l'on sait combien, par exemple, la célèbre phrase de Wace sur « ceux des plaines et ceux du bocage » a été interprétée de manière différente par les auteurs de ces cinquante dernières années⁵⁸. Il est vrai qu'au XIII^e siècle, le terme de « bocage » est encore utilisé pour désigner un espace boisé ou cerné de bois, encore peu aménagé. C'est dans ce sens que le mot est utilisé vers 1260 dans la grande enquête sur le domaine royal : « sus le castel du Pont Audemer, IX acres et demie de bois de la Soulleite lesqueles doivent remaneir en boscage »⁵⁹. Toutefois, le fait que le terme « bocage » désigne au Moyen Âge une réalité géographique et paysagère différente de celle à laquelle il s'applique aujourd'hui ne suffit pas à affirmer que le bocage – dans le sens où nous l'entendons actuellement – n'existe pas au XIII^e siècle. Pourtant, la plupart des historiens français n'admettent pas, pour l'Ouest de la France, l'existence de paysages bocagers avant la fin du Moyen Âge. C'est le cas en particulier de Pierre-Roland Giot⁶⁰, d'Élisabeth Zadora-Rio⁶¹ et de Daniel Pichot⁶² qui voient en eux des créations

57. Une pancarte pour la Trinité de Caen des années 1109-1113 rappelle que Robert de Mathieu (*de Matonio*) avait donné à l'abbaye une rente annuelle de 20 setiers de grains (*annona*) pour sa mère devenue religieuse à la Trinité. Par la suite, Hamelin de Mathieu (*de Matun*) est témoin d'un acte de Guillaume le Bâtard pour Fécamp de 1046-1060 (FAUROUX, 1961, n° 145) tandis qu'un certain *Fulchelinus* fils de *Hunfredus de Mathun* figure parmi les témoins d'un acte pour la Trinité-du-Mont de Rouen des années 1051-1066 (FAUROUX, 1961, n° 202, p. 390).

58. de BOUARD, 1953.

59. STRAYER, 1936, p. 101.

60. GIOT, BATT et MORZADEC, 1982.

61. ZADORA-RIO, 1991 et 1998.

62. PICHOT, 1999.

de l'époque moderne (XVI^e – XIX^e siècle). Seul Lucien Musset semble admettre l'existence dans la Normandie des XII^e et XIII^e siècles d'espaces ayant « un aspect bocager »⁶³. Encore une fois, il ne saurait être question de tracer ici, en quelques lignes, une géographie des paysages de la Normandie médiévale. Nous nous contenterons donc de trois exemples, ceux de la plaine de Caen, du Pays d'Auge et du Houleme pour montrer combien cette géographie était complexe.

L'ancien openfield du Bessin et de la plaine de Caen

Force est de reconnaître que les phénomènes ayant conduit à la mise en place de l'openfield de la plaine de Caen n'ont, jusqu'à présent, guère été recherchés. À l'époque moderne, cette organisation agraire peut être qualifiée d'« *openfield system* » puisqu'elle repose à la fois sur une morphologie agraire constituée de groupes de parcelles laniérées non encloses ainsi que sur un système céréalier qui s'appuie sur une rotation régulière, de type triennal. On a montré ailleurs que certains indices semblent indiquer que cette rotation triennale était largement connue – sans être exclusive – dès le XIII^e siècle, la spécificité de ce système étant qu'il ignore l'« assolement » au sens strict puisqu'il n'y a ni division du finage en soles ni contraintes communautaires de type vaine pâture⁶⁴. Au XIII^e siècle, on rencontre encore quelques mauvaises terres associant pâtures et labours qui échappent à ce type de rotation. Ainsi, à Saint-Martin du Bosc⁶⁵, les moines de Saint-Ouen de Rouen possédaient vers 1291 une couture « contenant 6 acres de terre en campagne, bone a pasturage et poi gaagnable » valant « poi de chose » mais qui était « gagnié aucune fois de 3 ans en 3 ans ». Le censier précise qu'elle est alors louée contre une rente d'une rasière d'avoine – il s'agit de la céréale la plus fréquemment attestée sur les terres les plus pauvres – mais que lorsqu'elle git « le pasturage en est commun »⁶⁶. Cette longue description consignée dans le *Livre des jurés de Saint-Ouen de Rouen*⁶⁷ révèle en tout cas la surprise de l'enquêteur face à ce type de mise en valeur et du même coup la rareté de cette technique agraire au sein de la Normandie sédimentaire.

Les milliers d'actes provenant des nombreux fonds monastiques normands fourmillent d'indices qui attestent un paysage très largement découvert dès la fin du XII^e et au XIII^e siècle. Quelques-unes de ces expressions les plus significatives ont déjà été relevées par Lucien Musset, tels ces « Longs boels », ou ces « Longuerayes », si fréquents dans la plaine de Caen, qui révèlent l'existence d'un parcellaire allongé et laniéré, tout comme ces « *lamina terre* », mentionnées au début du XIII^e siècle à Pertheville-Ners⁶⁸. Une autre piste, ouverte naguère par Lucien Musset, mérite d'être

63. MUSSET, 1992 et 1996.

64. ARNOUX, 1997, MANEVRIER, 2000.

65. Saint-Martin-des-Bois, dép. Calvados, cant. Bretteville-sur-Laize, com. Saint-Sylvain.

66. DUBOIS, 2001, p. 73.

67. DUBOIS, 2001, p. 72-73.

68. MUSSET, 1994. Dép. Calvados ; cant. Falaise-sud.

poussée plus loin qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Il s'agit de l'utilisation du vocabulaire microtoponymique « d'ascendance anglo-scandinave » que l'on rencontre en Bessin, plaine de Caen et dans quelques cantons du Cotentin, et qui se caractérise principalement par un groupe de quatre termes – wendinc, forlenc, hoveland, delle – auxquels il faut probablement ajouter ceux de croute, gare (ou guerre) et estrac⁶⁹. Tous ces microtoponymes – ainsi que les termes plus connus d'acre, de mansloth et peut-être de marc – trahissent la présence sur le sol normand d'individus – vraisemblablement des paysans – originaires des régions d'Angleterre occupées par des populations scandinaves⁷⁰. La carte de diffusion schématique de ces microtoponymes fut d'abord mise en relation avec un phénomène de colonisation, Lucien Musset proposant d'y voir les apports d'une « armée » danoise distincte de celle de Rollon à Rouen qui serait venue se fixer autour de Bayeux au début du X^e siècle après un séjour prolongé en Angleterre – peut-être celle de ce Thorketil parti en 916 des Midlands vers la Gaule⁷¹ – et qui aurait amené avec elle une main-d'œuvre agricole anglaise en nombre suffisant pour influencer massivement la microtoponymie⁷².

Quelles que soient les conditions qui présidèrent à l'introduction de ce vocabulaire en Normandie, force est de constater que la plupart de ces termes se rapportent à un paysage d'openfield⁷³. Un seul, peut-être (non relevé par Lucien Musset), pourrait s'appliquer à un paysage de clos : il s'agit de celui de « banque » qui désigne en Pays d'Auge – et probablement ailleurs, l'enquête n'a pas été conduite de manière systématique – un talus de terre associé à un fossé, équivalent à l'anglais *bank*⁷⁴. L'idée d'un remplacement d'une population autochtone par une autre originaire des îles britanniques semble exclue. L'adoption de ces termes par les populations locales n'aurait-elle pas été favorisée, alors, par le fait que ces mots d'origine étrangère s'appliquaient à une réalité paysagère nouvelle encore mal décrite par la langue populaire locale ? Plusieurs historiens anglais ont affirmé que la diffusion des paysages d'openfield datait, en Angleterre, du X^e siècle⁷⁵, période qui semble être aussi celle de l'apparition du vocabulaire anglo-scandinave en Normandie⁷⁶. Quoi qu'il en soit, ce vocabulaire fut rapidement adopté par les populations locales installées dans le Bessin, la plaine de Caen et une partie du Cotentin. Nous nous sommes donc intéressés à l'un des termes les plus connus et les plus utilisés, celui de « delle » qui désigne une sorte de champ bloc généralement limité par des chemins dont la taille peut atteindre plusieurs hectares et qui conserve, même lorsqu'il est divisé en une série de parcelles

69. NAVEL, 1937 ; MUSSET, 1995, 1997.

70. MUSSET, 1952, 1997.

71. MUSSET, 1997.

72. MUSSET, 1952.

73. MUSSET, 1997.

74. La plus ancienne mention du mot banque a été relevée par Ducange dans un acte de 1226. Le terme est surtout attesté à l'époque moderne. MANEUVRIER, 2000, p. 149-150.

75. ROWLEY, 1981.

76. Ce vocabulaire est attesté dès le premier quart du XI^e siècle, bien avant 1066. Toutefois rien n'interdit de penser que l'introduction de certains termes peut être beaucoup plus ancienne.

laniérées partagées entre de nombreux propriétaires, une unité topographique, toponymique et certainement culturelle ; tous les exploitants de la delle étant tenus de faire leurs labours à la même saison. Le test, effectué à partir des fonds d'archives des abbayes d'Ardenne, de la Trinité de Caen, de Saint-Pierre-sur-Dives et du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, met en évidence une aire d'utilisation du mot « delle », aux XIII^e et XIV^e siècles – les plus anciennes attestations du terme ne sont guère antérieures au gonflement documentaire de la fin du XII^e siècle – qui s'étend en gros entre la Dives et la limite occidentale de la Normandie armoricaine (carte 2). Dans le Pays d'Auge, en revanche, le terme est inconnu en dehors de la vallée de l'Ancre, un modeste affluent de la Dives. On ne saurait mettre en relation cet espace avec un quelconque phénomène de colonisation scandinave puisqu'au XII^e siècle, le mot delle est devenu un terme courant de la langue normande⁷⁷. En revanche, son aire de diffusion correspond à celle de l'openfield associé à un certain type de système agraire qui se caractérise par la petitesse des propriétés et des exploitations, par l'importance de l'orge comme céréale de printemps⁷⁸ et par l'aspect groupé de l'habitat. L'examen d'un échantillon représentatif d'environ 20 % des 5 000 plans cadastraux du début du XIX^e siècle⁷⁹ montre que l'aire d'utilisation du mot delle est alors à peu près identique à la précédente avec quelques extensions autour d'Aunay-sur-Odon⁸⁰ et d'Orbec⁸¹ (carte 2), dans des secteurs qui conservent les traces d'anciens paysages découverts.

Le paysage bocager ou « prébocager » du Pays d'Auge

D'autres régions devaient offrir au regard un tout autre aspect. C'est le cas en particulier du Pays d'Auge pour lequel les actes de la pratique et les plus anciens censiers signalent de très nombreux clos et jardins (pièces closes vouées en partie à la culture du pommier), limités par des « fossés », terme qui désigne à la fois le creux et le talus planté d'arbres. L'enquête effectuée vers 1261-1266 pour connaître la nature des biens du domaine royal du bailliage de Rouen⁸² permet de comparer cet espace avec ceux de l'actuelle Haute-Normandie où les parcelles sont souvent plus gran-

77. Les plus anciennes attestations de « delle » ne remontent guère au-delà de la fin du XII^e siècle. L'apparition de ce mot dans les chartes est avant tout la conséquence d'une généralisation de l'écrit pour des transactions de plus en plus modestes concernant des parcelles très petites qui sont mieux localisées et mieux décrites. On a d'ailleurs créé des delles jusqu'à l'époque révolutionnaire comme en témoigne le cadastre de Démouville (cant. Douvres-la-Délivrande, dép. Calvados) de 1826 avec ces « delle de l'Égalité », « delle de la Liberté », « delle du Partage », « delle de la Fraternité », « delle du civisme », « delle du patriotisme », « delle des Sans-Culottes », « delle de la Gironde » et « delle de la Montagne » taillées dans les anciens communaux (Arch. dép. Calvados, 3 P 1877).

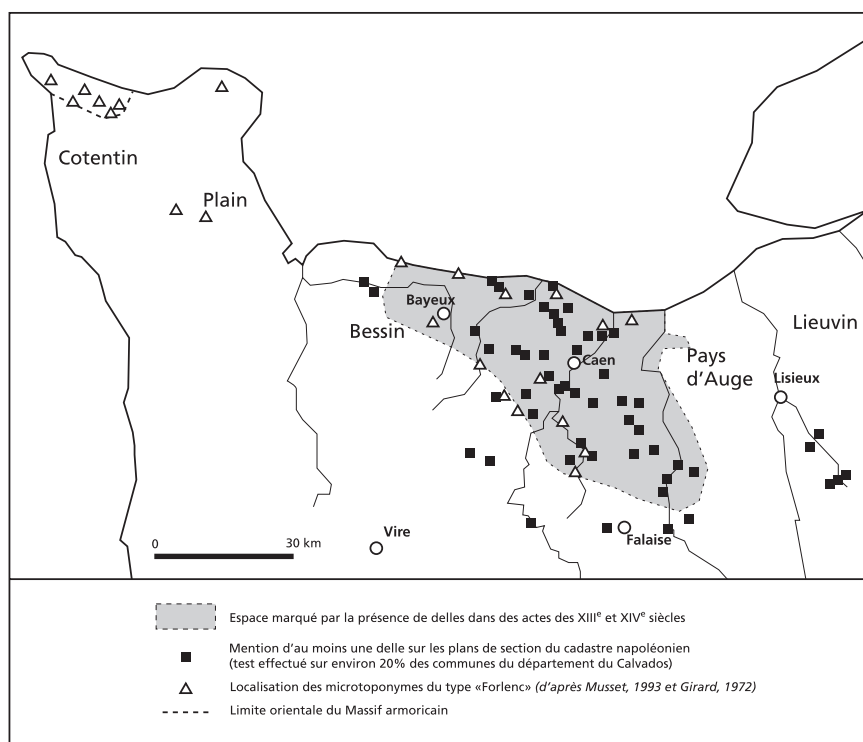
78. MANEUVRIER, 2000.

79. Ont été dépouillés les plans de 176 communes ou anciennes communes du Calvados commençant par les lettres A, B, D, I, J, N et U. Cet examen a été facilité par la récente numérisation des cadastres par les Archives départementales du Calvados.

80. Dép. Calvados, chef-lieu de cant.

81. Dép. Calvados, chef-lieu de cant.

82. STRAYER, 1936.



Carte 2 : Les « delles » dans la toponymie normande.

des, moins souvent closes de haies ou de fossés et surtout beaucoup plus tournées vers la céréaliculture. Il est vrai que nous sommes ici en présence de systèmes agraires différents, le Pays d'Auge apparaissant davantage, au XII^e siècle, comme une région de polyculture associant des productions céréalières (froment, « gros blés » et surtout avoine), des légumineuses et des productions cidricoles (pommes et poires) à un élevage bovin et ovin relativement important, effectué pour partie dans les nombreuses landes et bruyères communes⁸³. Par certains aspects, le système agraire du Pays d'Auge se rapproche donc de ceux du bocage armoricain, et plus particulièrement de celui du Houlme sur lequel on a la chance d'être assez bien renseigné.

Une région d'élevage : le Houlme

Le Houlme semble en effet s'être très tôt spécialisé dans l'élevage. Il s'agit d'abord de celui du porc élevé en forêt. Ainsi, un peu avant 1080, Guillaume de Briouze céda aux moines de Saint-Florent de Saumur⁸⁴ la dîme de son domaine de Briouze⁸⁵, excepté celles des moulins et du panage, sans doute les plus lucratives après celle sur

83. Pour plus de détails sur ce système agraire, voir : MANEUVRIER, 2000.

84. Saint-Hilaire-Saint-Florent, dép. Maine-et-Loire.

85. Dép. Orne, chef-lieu de cant.

les gerbes⁸⁶. Pour une période plus tardive (vers 1402), le coutumier d'Hector de Chartres rapporte que les habitants d'une vingtaine de paroisses autour de Briouze, ainsi que de nombreux « francs usagers » bénéficiaient d'importants droits de panage dans la forêt du Mont-d'Hère, aujourd'hui disparue⁸⁷. Mais d'autres animaux étaient élevés en grand nombre dans la région de Briouze comme en témoigne un curieux droit de cornage⁸⁸. Une enquête effectuée par ordre du roi en 1306 signale qu'il s'agit d'une « *droiture que le roy prend deux ans en deux ans en la baronnie de Breouze et est la droiture telle que chacun homme qui a bestes aumailles, bestes a laine, porcs et chevres payent par chacune beste aumaille, 16 d., pour chacune beste a laine 2 d., pour chacun porc 2 d., pour chacune chèvre 2d., et ont toutes ces bestes paturage par toutes les terres le roy, gisantes et friches* »⁸⁹. Un rendu au roi par Jean du Merle le 5 mai 1402 pour ses terres de Briouze précise que le cornage devait être payé le mardi des foires de Guibray. Les « *nobles francs tenans residens et demeurans en leurs franchises antiennes, les prebtres, curés deglize et le prevost et moulniers des francs tenans et plusieurs autres comme sont bourgeois, monniers ou vavasseurs demeurans en leurs dictes francizes* » étaient quant à eux quittes de cornage⁹⁰. Ceci était également le cas de l'abbaye d'Ardenne, qui possédait un petit prieuré à Saint-Hilaire-de-Briouze⁹¹, en vertu d'une exemption accordée par Foulques du Merle à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle, comme en témoigne une confirmation datée de 1325⁹². Tous ces troupeaux étaient nourris dans les communaux et les marais de Briouze ainsi que sur des terres pauvres, vouées alternativement à la pâture et à la culture. Dans le prieuré voisin de Ségrie-Fontaine⁹³, fondé en 1219, on pratiquait l'élevage forestier des porcs et des bovins, pour lesquels on utilisait aussi les pâturages collectifs de la vallée de l'Orne⁹⁴. L'enquête de 1306 rapporte ainsi de curieuses pratiques : après avoir été laissées en pâture pendant une quinzaine d'années, les terres étaient « écorchées » avec un « outil en fer ». Les herbes retirées étaient brûlées sur place, les cendres servant à enrichir les sols. On pouvait alors y effectuer deux ou trois récoltes d'avoine en échange d'une redevance à part de fruit perçue à la onzième gerbe, puis la terre retournait à la pâture commune.

« le domaine de Breouze contient 104 acres et sont terres gâtées, point n'y vient de labour, et toutefois qu'ils gisent en friche, elles sont communes es hommes de la baronnie, et aucune fois en baille l'en a gagner a l'onzième gerbe, et ne se peuvent gagner en 18 ans ou en 20 que deux ans ou trois a tout le plus et sont gaignées

86. MARCHEGAY, 1879, p. 23-25 ; BATES, 1998, n° 266, p. 797-799.

87. ROQUELET et BEAUREPAIRE, 1995, p. 39-59.

88. Signalé seulement par Léopold Delisle. DELISLE, 1851, p. 64-65.

89. Le texte de cette enquête est connu à travers une copie partielle du XVII^e siècle (Arch. dép. Orne, 2^e 20/18) ainsi que par une autre copie de 1700 autrefois conservée dans le chartrier de Mesnil-Jean, elle-même copiée par Auguste Surville vers 1885 (Bibl. Mun. Flers, Man. 160, p. 19-31).

90. Bibl. mun. Flers, s.d. (vers 1885), Man. 160, p. 123-131

91. Dép. Orne, cant. Briouze.

92. Bibl. mun. Flers, s.d. (vers 1885), Man. 160, p. 109.

93. Dép. Orne, cant. Athis-de-l'Orne.

94. ARNOUX et MANEUVRIER, 2000, p. 97-99.

en cette manière, c'il qui les gaignent, l'écorche avec un engin de fer, et quand l'eschorche en est sèche, l'en en fait fourneaux qui sont épandus par le champ, et puis la tourne arrière et y fait l'en bled, et la peut l'en gaigner telle composture 2 ans ou 3, et après demeure bien a venir en état que l'en la puisse gagner 18 ans ou 20 et toutes fois qu'elle gist, le roy n'y prend rien ; et estiment, les jurez, les proufits que le roy peut prendre, ramenez les terres gaignables et non gaignables, l'une parmi l'autre 3 d. par an, somme 26 secondes Et dient que l'on ne doit pas tenir a merveille, car moult en a au pays de pauvres »⁹⁵.

Ces curieuses pratiques agraires sont encore attestées dans « l'Ouest profond » du département de l'Orne à l'époque révolutionnaire. L'enquête effectuée par le préfet du département en l'an IX rapporte en effet que la terre, après plusieurs années de culture, se repose pendant trois à sept ans. Durant cette période, l'herbe et les genêts qui y croissent servent à la nourriture des « bêtes à cornes et à laine ». Après cette longue période de pâture, la terre est à nouveau « pelée » et brûlée⁹⁶. Enfin, on peut signaler non loin de là, dans le Domfrontais, l'existence de troupeaux considérables : durant le printemps ou le début de l'été 1300, le comte d'Artois fit acheminer de Domfront⁹⁷ à Hesdin⁹⁸ 72 bœufs et 99 moutons valant ensemble 296 livres⁹⁹ ! En septembre, ce furent à nouveau 100 bœufs et 96 porcs qui firent le voyage de Domfront à Hesdin¹⁰⁰. De tels convois nécessitaient une véritable organisation et des capitaux considérables : les 196 bêtes convoyées en septembre furent achetées 299 livres 8 sous et 8 deniers tandis que les frais engendrés pour les conduire jusqu'à Hesdin avoisinaient les 227 livres. Au total, les sommes engagées furent de 526 livres 16 sous et 3 deniers. On aimerait savoir combien pouvait rapporter une telle opération... Sans doute était-elle lucrative puisque durant l'automne suivant, le comte d'Artois fit acheter pour son compte des bœufs, moutons et « châtris » à 55 fournisseurs, sans doute en vue d'un autre convoi¹⁰¹. L'importance de cet élevage est certainement pour partie à l'origine du développement d'un artisanat textile que l'on ne peut guère saisir qu'à travers la multiplication précoce des mentions de moulins à foulon autour de Briouze. Ainsi peut-on mentionner – sans aucun souci d'exhaustivité – ceux de Briouze et de Bellou¹⁰² (1402), celui de Cramenil¹⁰³ (attesté en 1306) et surtout celui d'Asnebec¹⁰⁴ (1087), ce qui en fait le plus ancien moulin de ce type signalé au nord des Alpes¹⁰⁵.

95. Bibl. mun. Flers, Man. 160, p. 19-31.

96. BRUNET, 2001, p. 10-11.

97. Dép. Orne ; chef-lieu de cant.

98. Dép. Pas-de-Calais ; chef-lieu de cant.

99. LOUISE, 1990, n° 148, p. 89.

100. LOUISE, 1990, n° 120, p. 81.

101. LOUISE, 1990, n° 119, p. 81.

102. Bellou-en-Houlme : dép. Orne ; cant. Messei.

103. Dép. Orne ; cant. Briouze.

104. Saint-Georges d'Asnebec, cant. de Briouze.

105. LOT, 1913, p. 96-97, n° 42.

6. Les paysans, vecteurs de la continuité d'une culture

Riches et densément peuplées, les campagnes normandes se caractérisent par l'importance sociale et économique du groupe des paysans. Les sources des X^e et XI^e siècles laissent à ces derniers peu de place dans leur récit des origines du duché. Il n'en va pas de même pour les chartes, plus abondantes à partir du milieu du XI^e siècle, qui témoignent de la présence dans le duché pourtant déserté¹⁰⁶ peu de temps auparavant par son aristocratie, d'une paysannerie nombreuse et bien structurée. La conquête semble ne pas avoir détruit ni même subverti sa hiérarchie, dont les actes des XI^e- XIII^e siècles révèlent les traits hérités du haut Moyen Âge. Sa caractéristique la plus frappante est le maintien au sommet de l'organisation du groupe des *homines liberi*, appellation plus tard remplacée par celle de « vavasseurs ». Élite assez nombreuse, nettement distinguée d'un groupe de statut inférieur que les textes appellent selon les cas *rustici*, *villani* ou, de plus en plus souvent au XII^e siècle, *bordarii*. Traditionnellement en charge de la fiscalité publique, de l'administration de la justice et de la gestion des ressources des paroisses (c'est aussi parmi eux que sont choisis les curés), le groupe des vavasseurs est sûrement responsable au premier chef de la survie dans le monde rural d'un certain nombre d'usages et d'institutions héritées de la période carolingienne et qui, de manière significative, sont désignés dans les chartes du XI^e siècle par des mots de langue vulgaire, pas ou à peine latinisés : *graverenc*, *costumas*. Il ne fait guère de doute que, partout dans le duché, ce groupe a su se défendre contre la progressive édification des institutions féodales et acquérir un statut privilégié par un usage approprié de leur fonction militaire (les vavasseurs sont spécifiquement redevables à leur seigneur d'un service équestre) et judiciaire. C'est l'un des sens possibles de l'épisode fameux de la grande révolte de 996. Dans un passage de Dudon de Saint-Quentin évoquant un soulèvement paysan contre les Vikings, figurent en effet parmi les combattants d'occasion « des piétons et des cavaliers », terme qui évoque davantage les *homines liberi* que les *rustici*, tout comme la mention par Guillaume de Jumièges de ces assemblées (*conventicula*) tenues par les révoltés¹⁰⁷. Le châtement infligé par la suite aux meneurs, la mutilation, est celui que l'on réserve par tradition aux esclaves fugitifs ou révoltés. Il révèle la volonté du groupe seigneurial d'en finir avec les prétentions des vavasseurs en les associant, d'une manière brutalement symbolique, aux non-libres.

On connaît par d'autres sources le rôle joué par ce groupe dans la perception des dîmes ainsi que dans les niveaux subalternes de l'armée et de la justice. Sans doute sont-ils également responsables, pour partie, de la stabilité des cadres paroissiaux qui semblent avoir connu peu de modifications depuis l'époque carolingienne. Ces *franci homines* sont probablement aussi à l'origine de la survie d'un certain nombre d'impôts publics dont l'archaïsme et la singularité surprenaient Lucien Musset dès les années 50. Il en va ainsi du bernage, mais aussi probablement du brebiage, perçu

106. ARNOUX, 1992, ARNOUX, 1997.

107. ARNOUX, 2000.

de trois ans en trois ans, qui est peut-être le lointain héritier d'une taxe publique bien connue à l'époque carolingienne, *l'hostilitium*, perçu sur les paysans libres sous la forme de paiements en porcs et en brebis selon le même rythme triennal¹⁰⁸. À Athis-de-l'Orne, ce brebiage qui s'acquittait normalement durant le mois de février était payé par les seuls vasseurs et les tenants de petits fiefs nobles comptant seulement pour une fraction de fief de haubert¹⁰⁹. Certaines régions apparaissent comme de véritables « conservatoires » fiscaux. C'est le cas, en particulier, du Houlme, qui avant d'être intégré dans la vicomté d'Exmes et la vicomté de Falaise constitua certainement une *centena* dont le chef-lieu est attesté par quelques mentions du IX^e siècle¹¹⁰. On y rencontre des mentions de brebiage, de vicomtage – sans doute identique à la graverie – et de poudrage¹¹¹, un impôt très rare levé à l'occasion d'une foire pour l'entretien d'une chaussée, qui est peut-être l'héritier du *pulveraticum* franc. Des vasseurs siégeaient dans les juridictions qui présidaient à la fois à la tenue de ces foires et à l'assiette du poudrage¹¹². Il est curieux de constater que cette fiscalité, presque insignifiante d'un point de vue économique, fut maintenue par les contribuables eux-mêmes, sans doute en partie parce qu'ils étaient chargés de sa perception mais surtout parce que, dans une province où la liberté juridique était devenue la règle pour tous, elle permettait à la fois de les distinguer des simples *rustici* tout en empêchant les classes dominantes d'exercer, aux yeux du prince, la totalité des prérogatives publiques.

La survivance de ces ressorts de perception du haut Moyen Âge est surprenante : celui, par exemple, de la graverie de Saint-Pair, au XVIII^e siècle, était encore identique à celui défini à l'époque de Richard II et certainement à celui fixé au VI^e siècle, au temps de l'évêque saint Pair lui-même¹¹³. La même permanence s'observe dans un certain nombre de circonscriptions religieuses, comme dans le cas de l'exemption de Cambremer dont la délimitation, connue par une enquête au XII^e siècle, a de grandes chances de reprendre celle d'une très ancienne circonscription fixée elle aussi au début du VI^e siècle¹¹⁴. Il est certain que la plupart des limites paroissiales – en dehors de quelques créations tardives, effectuées jusqu'au début du XII^e siècle – remontent au haut Moyen Âge¹¹⁵.

Il serait pourtant erroné de voir dans ces permanences la preuve d'une immobilité des rapports sociaux, bien paradoxale dans une province à l'histoire volontiers

108. MUSSET, 1992, p. 357.

109. LE TORTU, 1982.

110. LOUISE, 1992, t. I, p. 146-147.

111. Aux quelques mentions tardives relevées par Lucien Musset en Pays de Caux, en Bessin et en Cotentin, on peut ajouter celle relevée à Bellou-en-Houlme – la seule pour le département de l'Orne – où, en 1401, une taxe dénommée poudrage était levée pendant trois jours avant et trois jours après la foire de la Saint-Michel sur le bétail et les charrettes passant « par la paroisse » « gens passant par icelle paroisse ». Aveu rendu au roi par Jean du Merle pour ses terres de Briouze et de Bellou, 5 mai 1402, Bibl. mun. Flers, Man. 160, p. 123-131.

112. MUSSET, 1961, p. 323.

113. MUSSET, 1961, p. 329.

114. Sur cette exemption, voir ARNOUX et MANEUVRIER, 2000.

115. C'est en particulier le cas du Pays d'Auge. MANEUVRIER, 2000.

bouleversée. Le fait est cependant, que le maintien de certains équilibres anciens à l'intérieur de la société rurale normande permit la constitution d'un modèle politique tout à fait original, caractérisé par un pouvoir ducal fort sur l'ensemble du duché, et une résistance constante des communautés paysannes face aux prétentions du groupe seigneurial. Cette situation triangulaire, où la fidélité des paysans au duc constitue un frein aux progrès de la seigneurie et contraint les seigneurs à s'orienter vers une dimension économique plutôt que châtelaine ou justicière de la seigneurie, explique peut-être l'instabilité profonde qui marque le groupe seigneurial, et l'exil en 1204 de sa partie la plus puissante. C'est à l'Église, dont la hiérarchie se remit en place à la fin du X^e siècle, que l'on doit l'impulsion qui transforma partiellement la structure des communautés et la hiérarchie du groupe paysan. Trop souvent étudiée sous l'angle de la lutte entre le Trône et l'Autel, en particulier à la lumière du destin de Thomas Becket, la réforme ecclésiastique fut un moment essentiel de transformation des communautés paysannes. Désormais soumis à l'autorité de l'ordinaire et nommé par lui, le curé cessa d'être l'un des hommes libres de la paroisse, sans famille, séparé d'un groupe désormais indistinct de *parrochiani*, dont les statuts sociaux différents ne fondaient plus de distinction de dignité ou de fonction religieuse¹¹⁶.

Conclusion

Un survol à si haute altitude de la Normandie rurale ne peut être que frustrant. Malgré un siècle et demi de recherches, le travail sur les paysages et les sociétés rurales normandes est loin d'être achevé, et les questions résolues ouvrent sur de nouveaux problèmes à affronter. La mise en place du bocage et de l'openfield reste encore à décrire et à expliquer, de même que la typologie des paysages du haut Moyen Âge, époque dont on pressent toujours plus nettement le rôle clé dans la mise en valeur des sols. Le phénomène des défrichements, si mal documenté dans les archives normandes, mérite lui aussi d'être réexaminé et réévalué, région par région, période par période. Il faudrait enfin décrire avec beaucoup plus de précision le développement des activités de transformations – artisanales ou industrielles – ainsi que celui des échanges, qu'on ne saurait limiter à la circulation monétaire. Une telle recherche met en cause les structures spatiales de l'économie du duché, encore mal connues : certains centres urbains, non signalés par Idrîsî, comme ceux de Falaise, d'Argentan, de Saint-Pierre-sur-Dives ou d'Alençon doivent peut-être leur développement, aux XII^e et XIII^e siècles, à leur situation de carrefour, au point de contact entre une Normandie sédimentaire essentiellement céréalière et une Normandie occidentale d'avantage tournée vers d'autres productions.

Les structures de la société rurale doivent elles aussi faire l'objet de recherches nouvelles qui mettront en lumière ses caractères originaux : les liens entre la seigneurie et la communauté restent mal connus, de même que le fonctionnement de celle-ci.

116. ARNOUX, 2000, *passim*.

Les dîmes, l'assistance, la gestion des ressources paroissiales, ont laissé des sources nombreuses, dès le XII^e siècle, qui n'ont pas encore été rassemblées et étudiées. Elles mettraient sans doute en lumière une assez grande variété de situation, du Pays de Bray aux confins de la Bretagne ou des pays manceaux. Rendue possible par l'abondance et la très grande homogénéité des sources, une telle enquête ne s'inscrirait plus dans le cadre d'une histoire régionale : mettant en cause plus d'un quart de la population du royaume de France, ou de l'État Plantagenêt, elle constitue un élément important d'une histoire européenne des paysages et des sociétés rurales.

Bibliographie

- ARNOUX, Mathieu, « Perception et exploitation d'un espace forestier : la forêt de Breteuil (XI^e- XV^e siècles) », *Médiévales*, n° 18, printemps 1990, p. 17-32.
- ARNOUX, Mathieu, « Classe agricole, pouvoir seigneurial et autorité ducale : l'évolution de la Normandie féodale d'après le témoignage des chroniqueurs (X^e- XII^e) », *Le Moyen Âge*, 5^e série, tome 6, n° 98, 1992, p. 35-60.
- ARNOUX, Mathieu, « Paysans et seigneurs dans le duché de Normandie : quelques témoignages des chroniqueurs (X^e- XII^e) », in *Villages et villageois au Moyen Âge* (Congrès de la Société des Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Caen, 1990), Paris, 1992, p. 67-79.
- ARNOUX, Mathieu, « Essor et déclin d'un type diplomatique : les actes passés « coram parochia » en Normandie (XII^e- XIII^e siècles) », *Bibliothèque de l'École de Chartres*, n° 154, juillet-décembre 1996, p. 323-357.
- ARNOUX, Mathieu, « Paysage avec cultures et animaux. Variations autour du thème des pratiques agraires », *Études rurales*, n° 145-146, janvier-décembre 1997, p. 133-145.
- ARNOUX, Mathieu, « La conversion des Normands de Neustrie et la restauration de l'Église dans la province de Rouen », in *Le Christianisme en Occident, du début du VII^e siècle au milieu du XI^e siècle*, textes et documents réunis par François BOUGARD, Paris, SEDES (coll. Regards sur l'histoire), 1997, p. 269-282.
- ARNOUX, Mathieu, « Crises et mutation des industries normandes », in *La Normandie au XV^e siècle. Art et histoire*, Actes du colloque organisé par les archives départementales de la Manche, 2-5 décembre 1998, Saint-Lô, 1999, p. 65-69.
- ARNOUX, Mathieu (dir.), *Des clercs au service de la Réforme. Études et documents sur les chanoines réguliers de la province de Rouen*, Turnhout, Brepols (Bibliotheca Victorina XI), 2000, 404 p. + 3 cartes h.t.
- ARNOUX, Mathieu, « Les paysans et le duc : autour de la révolte de 996 », in *La Normandie vers l'an mil*, François de BEAUREPAIRE et Jean-Pierre CHALINE (éd.), Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 2000, p. 105-111.
- ARNOUX, Mathieu, et MANEVRIER, Christophe, *Deux abbayes de Basse-Normandie : Notre-Dame-du-Val et le Val-Richer (XII^e-XIII^e siècles)*, Flers, Le Pays Bas-Normand, n° 1-2, (n° 237-238), 2000, 111 p.
- BATES, David, *Regesta Regum Anglo-Normannorum. The Acta of William I (1066-1087)*, Oxford, Clarendon Press, 1998, XXXVIII + 1153 p.

- BAUDUIN, Pierre, « À propos d'un acte inédit du fonds de Saint-Ouen de Rouen : aperçu sur les débuts de la féodalité normande », in *La Normandie vers l'an mil*, François de BEAUREPAIRE et Jean-Pierre CHALINE (éd.), Rouen, Société de l'Histoire de la Normandie, 2000, p. 93-104.
- BOIS, Guy, *Crise du féodalisme: économie rurale et démographie en Normandie orientale, du début du 14^e au début du 16^e siècle*, Paris, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, 1976, 410 p.
- BOIS, Guy, *La grande dépression médiévale XIV^e–XV^e siècles. Le précédent d'une crise systémique*, Paris, PUF, 2000, 211 p.
- BOUARD, Michel de, « Paysage agraire et problème de vocabulaire : le bocage et la plaine dans la Normandie médiévale », *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, tome XXI, 1953, p. 327-328.
- BRUNET, Pierre, « Essai sur l'évolution de l'agriculture dans le département de l'Orne (1800-1940) », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, tome CXX, n° 3, septembre 2001, p. 5-21.
- DALIPHARD, Marc, « Seigneuries et châteaux dans le Pays d'Auge aux XI^e et XII^e siècles. Introduction à une étude archéologique de l'habitat seigneurial fortifié », Positions des thèses de l'École des Chartes, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1981, p. 73-81.
- DALIPHARD, Marc, « Les fortifications de terre aux XI^e et XII^e siècles dans le Pays d'Auge et l'apparition des moated-sites », *Actes du 105^e congrès des sociétés savantes, Caen, 1980*, Paris, 1983, p. 183-190.
- DUBOIS, Henri, « L'essor médiéval : IV. Le peuplement régional », *Histoire de la population française*, Jacques DUPAQUIER (dir.), Paris, PUF, tome I, 1988, 2^e édition, 1991, p. 242-266.
- DUBOIS, Henri, « La hiérarchie des paroisses dans le diocèse de Coutances au Moyen Âge », in *Villages et villageois au Moyen Âge*, Congrès de la Société des Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (Caen, 1990), Paris, 1992, p. 117-135.
- DUBOIS, Henri, « En Normandie : une population médiévale dans son espace », *Francia*, 24, 1, 1994, p. 125-174.
- DUBOIS, Henri, (dir.), *Un censier normand du XIII^e siècle. Le livre des jurés de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen*, Paris, CNRS, 2001, 482 p.
- DUBY, Georges, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978, 432 p.
- DUMAS, Françoise et PILET-LEMIÈRE, Jacqueline, « La monnaie normande (XI^e-XII^e siècle). Le point de la recherche en 1987 », in *Les mondes normands (VIII^e-XII^e s.)*, Actes du II^e congrès international d'archéologie médiévale, (Caen, 2-4 oct. 1987), Henri GALINIE (dir.), Caen, Société d'Archéologie Médiévale, 1989, p. 115-131.
- FAUROUX, Marie, *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, M.S.A.N., t. XXXVI, Caen, 1961, 560 p.
- GIOT, Pierre-Roland, BATT, Mickaël, MORZADEC, Marie-Thérèse, *Archéologie du paysage agraire armoricain*, mémoire inédit du laboratoire « Anthropologie – Préhistoire – Protohistoire – Quaternaire armoricains », Université de Rennes, 1982, 78 p.

- HINCKER, Vincent, MANEUVRIER, Christophe et SAN JUAN, Guy, « L'habitat des XI^e-XII^e siècles de Vieux-Fumé (Calvados) », in *La maison médiévale en Normandie et en Angleterre*, Actes des tables rondes de Rouen (16-17 octobre 1998) et Norwich (16-17 avril 1999), Dominique PITTE et Brian AYERS (dir.), Rouen, Société Libre d'Emulation de la Seine-Maritime, 2002, p. 123-130.
- HUISMAN, Gerda C., « Notes on the Manuscript Tradition of Dudo of St Quentin's *Gesta Normannorum* », *Anglo-Norman Studies*, 6, (Proceedings of the Battle Conference), 1983, Londres, Boydell Press, 1984, p. 122-135.
- IDRÏSÏ, *La première géographie de l'Occident*, Présentation, notes, index et bibliographie par Henri BRESCH et Annliese NEF. Traduction du chevalier Jaubert, revue par Annliese Nef, Paris, GF Flammarion, 1999, 516 p.
- JEAN-MARIE, Laurence, « La population de Caen. XI^e-XIV^e siècles », *Annales de Normandie*, 49^e année, n° 2, mai 1999, p. 115-142.
- JEAN-MARIE, Laurence, *Caen aux XI^e et XII^e siècles. Espace urbain, pouvoirs et société*, Caen, La Mandragore, 2000, 349 p.
- LETORTU, Yves, « Les fiefs d'Athis », *Le Pays Bas-Normand*, n° 4, 1982, 63 p.
- LOT, Ferdinand, *Études critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, Paris, H. Champion, 1913, CXXXV + 259 p.
- LOUISE, Gérard, *Domfront au XIII^e siècle. Catalogue des actes des comtes d'Artois pour le Domfrontais*, Flers, Le Pays Bas-Normand, n° 198, 4, 1990, 141 p.
- LOUISE, Gérard, *La seigneurie de Bellême (X^e-XII^e siècles). Dévolution des pouvoirs territoriaux et construction d'une seigneurie de frontière aux confins de la Normandie et du Maine à la charnière de l'an mil*, Flers, Le Pays Bas-Normand, 1992, 2 vol., 432 et 349 p.
- MANEUVRIER, Christophe, *Paysages et sociétés rurales au Moyen Âge. Le Pays d'Auge jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Thèse de doctorat, Université de Caen, 2000, 3 vol., 571 p., 119 p. et 79 p. (dactyl.).
- MANEUVRIER, Christophe, « Les rentes en nature : un indicateur des systèmes céréaliers médiévaux ? À travers les campagnes normandes (IX^e-XIV^e siècle) », *Histoire et Sociétés rurales*, n° 13, 1^{er} semestre 2000, p. 9-38.
- MIQUEL, André, « Un géographe arabe à la cour des rois normands : Idrîsî (XII^e s.) », in *Les Normands en Méditerranée dans le sillage des Tancrède*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (24-27 septembre 1992), Pierre BOUET et François NEVEUX (éd.), Caen, Presses universitaires de Caen, 1994, p. 235-238.
- MIQUEL, André, « La géographie arabe après l'an mil », *Settimane di studio del centro italiano sull'alto medioevo (Populi et paesi nella cultura alto medievale)*, Spoleto, 1983, p. 154-174.
- MUSSET, Lucien, « Contribution à l'étude de l'habitat dispersé en Normandie », *B.S.A.N.*, tome LII, années 1952-54, Caen, 1955, p. 297-304.
- MUSSET, Lucien, « Recherches sur quelques survivances de la fiscalité ducale. I. Le poudrage du Gué-Béranger », *B.S.A.N.*, tome LV, années 1959-1960, Caen, 1961, p. 317-325. II. « Les anciens impôts dans la vicomté de Falaise », *ibidem*, p. 420-435. III. « La graverie de Saint-Pair-sur-Mer », *B.S.A.N.*, tome LV, années 1959-60, Caen, 1961, p. 420-435.
- MUSSET, Lucien, « Essai sur le peuplement de la Normandie (VI^e – XII^e siècle) », in *Les mondes normands (VIII^e – XII^e s.)*, Actes du II^e Congrès International

- d'Archéologie médiévale (Caen 2-4 oct. 1987), Henri GALINIÉ (dir.), Caen, Société d'Archéologie Médiévale, 1989, p. 63-67.
- MUSSET, Lucien, « Aperçus sur quelques problèmes de l'histoire rurale de la Basse-Normandie (XII^e-XIII^e siècles) », *Recueil d'Études offert à Gabriel Désert*, Cahier des Annales de Normandie, n° 24, 1992, p. 99-107.
- MUSSET, Lucien, « Histoire d'un impôt : le brebiage et le porcage », *B.S.A.N.*, tome LX, années 1967-89 (II), 1992, p. 357.
- MUSSET, Lucien, « Deux microtoponymes anglo-normands du Bessin : l'estrac et la gare », *Mélanges René Lepelley*, Cahier des Annales de Normandie, n° 26, 1995, p. 269-275.
- MUSSET, Lucien, « Quelques réflexions sur la clôture, la forme des champs et les divisions des champs en Normandie au Moyen Âge », *Annales de Normandie*, 46^e année, septembre 1996, p. 311-315.
- MUSSET, Lucien, « Encore une institution anglo-scandinave empruntée par la Normandie avant 1066 ? Le cas du marc, unité de valeur », *Annales de Normandie*, 47^e année, n° 5, décembre 1997, p. 602-603.
- NAVEL, Henri, « Vindinc et Houellant », *B.S.A.N.*, tome XLIV, année 1936, Caen, 1937, p. 434-437.
- NEVEUX, François, « Les évêques et les villes de Normandie », *Les évêques normands du XI^e siècle*, Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle (30 septembre-3 octobre 1993), Pierre BOUET et de François NEVEUX (éd.), Caen, Presses universitaires de Caen, 1995, p. 205-220.
- ORDERIC VITAL, *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, éd. et trad. Marjorie CHIBNALL, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 6 vol., 1969-1980.
- PICHOT, Daniel, « L'habitat dispersé dans l'Ouest de la France (X^e-XIII^e siècles). État de la question », in *L'habitat dispersé de l'Europe médiévale et moderne*, 18^e Journées Internationales d'Histoire de Flaran, 15-16-17 septembre 1996, éd. par Benoît CURSENTE (éd.), Toulouse le Mirail, 1999, p. 65-95.
- RENOUX, Annie, *Fécamp. Du palais du comte au palais de Dieu*, Paris, CNRS, 1991, 734 p.
- ROQUELET, Alain et BEAUREPAIRE, François de, *La vie de la forêt normande à la fin du Moyen Âge. Le coutumier d'Hector de Chartres*, Tome II : la Basse-Normandie, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 1995, 191 p.
- ROWLEY, Elizabeth, dir., *The origins of openfield agriculture*, Trevor ROWLEY (éd.), Londres-Totowa, 1981, 258 p.
- STRAYER, Joseph, *The Royal Domain in the Bailliage of Rouen*, Princeton, Princeton university Press, 1936, 275 p.
- VAN HOUTS, Elisabeth, « Historiography and hagiography at Saint-Wandrille : the *Inventio et Miracula Sancti Vulfranni* », *Anglo-Norman Studies*, 12, Proceedings of the Battle Conference, Suffolk, St Edmundsbury Press (1989, 1990), p. 233-251.
- VERNIER, Jules-Joseph, *Chartes de l'abbaye de Jumièges, v. 825 – 1204 conservées aux archives de la Seine inférieure, publiées avec introduction et notes*, 2 vol., Rouen, 1916, CXXXV – 240 p. et 420 p.

- WALMSLEY, John, *Charters and Custumals of the Abbey of the Holy Trinity, Caen. Part 2, The French Estates*, Records of social and economic history, new series 22, Oxford, 1994, XI + 160 p.
- ZADORA-RIO, Elisabeth, « Les terroirs médiévaux dans le Nord et le Nord-Ouest de l'Europe », in *Pour une archéologie agraire*, Jean GUILAINE (dir.), Paris, Armand Colin, 1991, p. 165-192.
- ZADORA-RIO, Elisabeth, « De la haie au bocage : quelques remarques sur l'Anjou », in *Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez*, Laurent FELLER, Perrine MANE et Françoise PIPONNIER (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 671-682.